

Le directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

A

Service académique de gestion collective

Affaire suivie par :
Marie LÉPINE
Tél. 03 88 45 92 86
Mél : marie.lepine@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

Mesdames les institutrices et professeurs des
écoles et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles du Bas-Rhin

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscription du 1^{er} degré

pour information

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du 2nd degré

Strasbourg, le 09 mars 2021

Objet : Rentrée 2021 – postes spécifiques

P.J : Fiche de candidature

Liste des postes à profil

Liste des postes à exigences particulières

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles et académiques du 13 novembre 2020 publiées au bulletin officiel spécial n°10 du 16 novembre 2020, les affectations sur les postes spécifiques (postes à profil et postes à exigences particulières) nécessitent un recrutement particulier.

I. LES POSTES A PROFIL

1) Les caractéristiques

Il s'agit de postes particuliers dont le recrutement est non assujéti au barème.

Les enseignants volontaires seront nommés après un entretien préalable qui doit permettre la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par le postulant.

2) Les modalités de recueil et d'étude des candidatures

Des appels à candidatures sont effectués avant le 1^{er} temps du mouvement pour les vacances de poste connues mais également tout au long de l'année dès la libération d'un poste.

Pour ce qui concerne les emplois vacants déjà connus, les enseignants volontaires devront adresser **pour le 15 mars 2021, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émette un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 17 mars 2021**. :mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr

Le cas échéant, il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

➤ Pour les postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignants du 1^{er} et 2nd degrés

Les postes de l'ASH accessibles aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés feront l'objet de commissions composées d'un jury du 1^{er} et 2nd degrés. Elles examineront les candidatures et procéderont, le cas échéant, à leur audition.

Les candidats déjà sur un poste relevant de l'ASH qui postulent sur le même type de poste sont dispensés d'entretien. Dans ce cas, l'avis sera porté par l'IEN ASH.

➤ Pour les postes à profil uniquement accessibles aux enseignants du 1^{er} degré

Une commission départementale chargée de procéder aux entretiens est créée pour chaque poste. Les premières commissions se tiendront du **18 mars 2021 au 03 avril 2021**.

Au travers de cet entretien, il sera notamment vérifié la bonne concordance entre les motivations des candidats et leur perception des caractéristiques et des contraintes liées au poste sur lequel ils candidatent. La commission établira une liste classant les candidats.

3) La nomination

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être affectés.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue à la première phase du mouvement.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2021/2022. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

4) La liste des postes

La liste des postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignants du 1^{er} et 2nd degrés est consultable sur l'annexe I « Liste des postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignants du 1^{er} et 2nd degrés ».

La liste des postes à profil uniquement accessibles aux enseignants du 1^{er} degré est consultable sur l'annexe II « Liste des postes à profil uniquement accessibles aux enseignants du 1^{er} degré ».

II. LES POSTES A EXIGENCES PARTICULIÈRES

1) Les caractéristiques

Il s'agit des postes des classes dédoublées en Education Prioritaire et des classes de toute petite section n'accueillant que des élèves de toute petite section. Ces classes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de compétences ou d'une expérience particulières.

2) Les modalités de recueil et d'étude des candidatures

Il est donné priorité aux enseignants exerçant déjà dans les écoles concernées et nommés à titre définitif. Les enseignants volontaires de ces écoles se feront connaître auprès de leur directeur d'école et de l'IEN de la circonscription qui donnera son avis. En cas d'avis favorable, la réaffectation au sein de l'école sera effectuée avant les opérations du mouvement à titre définitif. Le cas échéant, les candidats seront départagés avec le barème du mouvement.

Les postes restés vacants à l'issue de cette procédure seront pourvus, dans l'ordre du barème, avec les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission et ayant postulé pour ces postes.

Des appels à candidatures sont effectués avant le 1^{er} temps du mouvement pour les vacances de poste connues mais également tout au long de l'année dès la libération d'un poste.

Les enseignants volontaires pour ces postes, dans une autre école que la leur, devront adresser pour le **15 mars 2021, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe

accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émette un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 17 mars 2021** : mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr

Une ou plusieurs commissions départementales sont créées et chargées de procéder aux entretiens. Les premières commissions se tiendront **du 18 mars 2021 au 03 avril 2021**.

Au travers de cet entretien, il sera notamment vérifié la bonne concordance entre les motivations des enseignants et leur perception des caractéristiques et des astreintes liées au poste sur lequel ils candidatent. La commission donnera un avis favorable ou défavorable.

L'avis favorable émis par la commission sera valable pour une période de trois ans quelles que soient les fonctions exercées durant cette période. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

Les entretiens seront organisés en fonction des contraintes sanitaires. Les candidats recevront une invitation individuelle les informant de la date et du lieu, ou des modalités de connexion si cela se passe par visioconférence

Pour le directeur académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

